



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

Présents : Mr Jean CHARRIER, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Philippe BEILLEVAIRE, Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Hélène GLEZ, Mrs Olivier ORDUREAU, Jérémie PRINCE et Mme Emmanuelle MARILLAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Jean-Marc AUBRET a donné pouvoir à Mr Jean CHARRIER, Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mr Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Julie RIGOLLET a donné pouvoir à Mme Roselyne FORTUN.

Absente excusée : Mme Kristel JOURDREN

Absents : Mr Bruno LAMBERT, Mme Coralie GIRAUDINEAU et Mr Tony FARIA-FERNANDES

Secrétaire de séance : Mme Hélène GLEZ

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 13 janvier 2022 est approuvé.

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les représentants du conseil municipal des jeunes ont présenté leurs projets à l'ensemble du conseil municipal :

- 1 - Cinéma : participation à un festival de court métrage le 16 ou 19 mars et proposition d'organiser une séance de cinéma en plein air dans le jardin de la mairie (date à déterminer).
- 2 – Sécurisation de plusieurs arrêts de car scolaire : éclairage, zebra, abri pour certains etc...
- 3 – Projet d'aménagement d'espace de jeux pour les enfants de plus de 7 ans (skate park ou city stade) : projet qui reste à finaliser

Détail des projets :

- **Projet cinéma** : la participation à la fête du court métrage se fait avec la « Boite carrée » et se déroulerait soit dans la salle St Marine, soit au Théâtre. Trois programmes sont proposés : enfants, ados et adultes.
Le cinéma de plein air serait également organisé en collaboration avec « la Boite carrée » et se déroulerait dans le jardin derrière la mairie. Ce projet nécessite un budget de 800 €.
- **La sécurité des arrêts de car scolaires** : plusieurs problématiques ont été identifiées (manque de lampadaires, pas de passages piétons, pas de zébrures jaunes, pas d'aubettes, les voitures roulent vite) et des solutions proposées (ajouter des lampadaires, prévoir des passages piétons, refaire les zébrures jaunes, ajouter des aubettes, mettre des panneaux de signalisation, prévoir des trottoirs, ajouter des bandes réfléchissantes aux aubettes).
Différents arrêts sont présentés : La Pommeraie, Château Bridant, La Mulonnaie, La Guinanderie
- **Aménagement d'un espace de jeux** : A ce stade seul le constat du manque d'espace de jeux pour les plus de 7 ans et les lieux potentiels d'installation sont détaillés (proche de la salle de sport, parc des Versennes ou parc des Platanes)

Monsieur Olivier ORDUREAU demande si les enfants portent tous des gilets jaunes aux arrêts de car ?
Le conseil municipal des jeunes : non pas tous

Monsieur Michaël DERANGEON félicite les jeunes pour la qualité de leur travail de présentation. Il demande également si une thématique est d'ores et déjà choisie pour le cinéma de plein air ?

Monsieur Olivier ORDUREAU demande s'ils ont déjà vu un film de la boite carrée ?

Non pas encore, mais cela devrait être fait lors d'un prochain conseil municipal jeunes

Madame Marie FANIC : est-ce que les arrêts de car présentés sont des exemples, y en a-t-il d'autres qui pourraient nécessiter des aménagements ?

Le conseil municipal jeunes (CMJ) : n'ont été présentés que les arrêts qu'ils utilisent, ils ne pouvaient pas tous les faire.

Monsieur Philippe CLAVIER : le budget du cinéma de plein air s'élève à 800 €, avez-vous pensé à des moyens de le financer ?

CMJ : oui, un stand de vente de boissons par exemple.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : pour le projet jeux, avez-vous choisi un type de jeux

CMJ : non pas encore.

Madame Audrey JOINTRÉ précise que le CMJ est en place depuis septembre, et qu'il se rencontre une fois par mois. Ils avaient beaucoup de projets, ils ont dû faire un choix et avancer progressivement sur chacun d'eux.

Madame Roselyne FORTUN remercie à son tour les jeunes pour le travail et la qualité de leur présentation.

Monsieur Philippe CLAVIER : pour ce qui concerne les arrêts de car, il serait intéressant de tous les recenser et de les prioriser.

Le CMJ indique qu'il souhaiterait pouvoir rencontrer la commission en charge des aménagements des arrêts de car.

Madame Laëticia PELTIER : c'est la commission aménagement du territoire qui a la charge de ce thème et il n'y pas de problème pour organiser une rencontre, et demande si possible avant cette rencontre de recenser tous les arrêts ou il n'y a pas de zébras.

Le CMJ : oui pour le recensement et la rencontre avec la commission.

Monsieur le Maire remercie à son tour le travail effectué et salue la qualité de la présentation. Il remercie les jeunes de leur investissement dans la vie de la commune. Le conseil municipal doit vous suivre dans vos projets pour vous encourager. Tous vos projets sont intéressants.

Madame Marie-Noëlle REMOND demande si le conseil municipal peut se positionner a minima sur la demandes de prêt de la salle St Marine ou Théâtre pour le projet court métrage

Le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité au prêt d'une salle.

ADMINISTRATION GENERALE

1. DESIGNATION A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le rôle de ces commissions est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Lors de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2020 ont été désignés :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - *Monsieur Bruno LAMBERT, Monsieur Patrick CHAUVET, Monsieur Philippe BEILLEVAIRE*
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - *Monsieur Tony FARIA-FERNANDES, Monsieur Jérémie PRINCE*
- Deux suppléants sont désignés :
 - *Madame Laurence FERRET, Madame Emmanuelle MARILLAUD*

Monsieur Patrick CHAUVET ayant démissionné il convient de pourvoir à son remplacement au sein de la commission électorale.

Madame Hélène GLEZ est désignée en qualité membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales.

2. FINALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Une demande de subvention au titre de la DETR a été ouverte fin novembre 2021 pour réalisation de cheminements doux : de la rue du Pally au Coin aux Rats, rue Sainte Anne du Vigneau et de la Guinanderie à Port Faissant. Le montant total des travaux estimés s'élève à 146 134 € HT.

Monsieur le Maire précise que le dépôt du dossier ne préjuge pas de l'obligation de réaliser les travaux, et il n'est pas certain que la subvention soit accordée.

Monsieur Olivier ORDUREAU demande quelle est la signification de DETR ?

Monsieur le Maire : en effet il faut définir les sigles. DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Madame Hélène GLEZ : et si on ne fait qu'une partie des travaux ?

Monsieur le Maire : la subvention est proportionnelle aux travaux réalisés.

Madame Cécile Georgette : le dépôt de dossier n'engage pas la commune ?

Monsieur le Maire : non

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

3. CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Un projet de mise en réseau des bibliothèques de la CCSRA est engagé depuis 2019.

Madame Roselyne FORTUN rappelle que la démarche de mise en réseau des bibliothèques vise dans un premier temps à acquérir un logiciel et un portail internet commun aux 9 bibliothèques de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) et à proposer des animations communes. Un travail d'harmonisation va être mené, une carte unique mise en place et une navette documentaire permettra aux collections de circuler.

Un chargé de projet a été recruté et chaque commune participe au financement du poste de chargé de projet « mise en réseau des bibliothèques » à hauteur de 39 centimes par habitant. Cela représente une somme de 1 040 € pour la commune de Saint Mars de Coutais.

Monsieur le Maire précise que seules trois bibliothèques du territoire ont recruté du personnel professionnel, cela aurait pu être pris en compte pour la participation au financement de ce poste, mais une répartition égalitaire participe à la solidarité du territoire.

Madame Roselyne FORTUN précise également que la participation est aujourd'hui de 39 cts par habitant car le poste est financé notamment par le Département. En cas de pérennisation la participation sera sans doute différente. Aujourd'hui la convention ne court que sur 18 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention.

Madame Roselyne FORTUN ajoute que va être présenté à un prochain bureau communautaire une éventuelle gratuité des bibliothèques car il faut harmoniser sur tout le territoire. Cela sera présenté à nouveau au conseil municipal.

4. CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR CONTRACTUEL

Madame Marie-Noëlle REMOND expose qu'un animateur, recruté en CAE, a souhaité ne pas renouveler son contrat. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Le recrutement sur poste CAE nécessitant une convention spécifique avec Pole emploi, le remplacement nécessite la création d'un poste pour la fin de l'année scolaire.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : y a-t-il des diplômes demandés ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : oui le BAFA ou équivalent

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste contractuel d'animateur à hauteur de 21 heures/semaine à compter du 21 février 2022 jusqu'au 31 juillet 2022.

5. CONVENTION ANIM'ACTION

Madame Marie-Noëlle REMOND fait un rappel historique du partenariat de la commune avec l'association Anim'action.

La première convention a été signée en 2008 et portait sur la jeunesse et l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) les mercredis et vacances scolaires, une deuxième convention était signée en 2011 dans laquelle était développée le secteur de la jeunesse avec l'ouverture d'un 2^{ème} local et le recrutement d'un second animateur. Une troisième convention est signée en 2014 avec l'ajout d'une prestation TAP (temps d'accueil périscolaire). Une quatrième convention est passée en 2017 dans laquelle l'accueil de loisirs du mercredi est repris en régie par la commune et ou est arrêté la prestation pour les TAP.

La cinquième convention a été signée en 2019 et se termine en août 2022.

Entre 2008 et 2021 les subventions versées par la commune ont régulièrement augmentées (en 2021 : 85 680 € pour la jeunesse et 17,36€/jour/enfant pour l'ALSH).

La commission enfance jeunesse a mené une réflexion sur l'évolution du partenariat avec l'association Anim'action la plus large possible :

Possibilités pour la nouvelle convention :

- Reprise totale des services jeunesse et enfance
- Reprise partielle : enfance ou jeunesse
- Pas de reprise, convention à l'identique

Etude d'un point de vue :

- Coûts et subventions
- Educatif
- Intérêt des familles de Saint-Mars
- Ressources humaines

La conclusion proposée par la commission est la suivante :

Reprise d'une partie de l'enfance :

Les petites vacances

- ✓ Evolution naturelle de nos services (nous avons les locaux, les agents, ...) mais progressive
- ✓ Valorisation de nos agents, notamment en augmentant leur temps de travail
- ✓ Intérêt des familles (finances, lieu, ...)

Poursuite du partenariat avec Anim'Action sur la jeunesse et les grandes vacances

Madame Emmanuelle MARILLAUD fait part de plusieurs remarques :

- Les agents étaient satisfaits de leurs heures, pourquoi leur en proposer plus ?
- Actuellement on demande aux parents de garder leurs enfants car des agents sont en arrêt, donc comment gère-t-on ?

Madame Marie-Noëlle REMOND précise que les arrêts des agents accueillants les enfants sont dus au COVID

Monsieur Jérémie PRINCE indique qu'une représentante de parent d'élève l'a contacté et qu'il a eu un contact avec un agent en arrêt.

Monsieur le Maire : il y a en effet des soucis organisationnels actuellement dus notamment à l'épidémie COVID.

Monsieur Jérémie PRINCE s'inquiète de lancer un processus de reprise de services dans le contexte actuel.

Madame Cécile GEORGETTE : on parle aujourd'hui de l'avenir et pas uniquement de problèmes qui seront réglés d'ici le mois de septembre.

Monsieur Didier RICHARD : des problèmes il y en a partout, il y en a eu également à Anim'action.

De plus des horaires plus importants permettent de garder des personnels.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : il n'y a pas que le nombre d'heures, si les animateurs ne se sentent pas bien ils ne resteront pas.

Monsieur Philippe CLAVIER : si le nombre d'heures est plus important on aura plus de chances d'avoir du personnel intéressé.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : il ne faut pas confondre nombre d'heures et ambiance.

Madame Laëtizia PELTIER : il ne faut pas mélanger la période que l'on vit (COVID) et faire de deux arrêts un amalgame de situation.

Monsieur le Maire : il faut que chacun trouve sa place dans l'organisation, notamment avec le prestataire ELIOR. D'où la demande faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'intervention d'un psychologue du travail.

Madame Marie-Noëlle REMOND : oui les agents étaient satisfaits de leurs heures, mais ils le seraient encore davantage d'en avoir plus. Des agents qui ont peu d'heures cherchent du travail ailleurs.

Madame Roselyne FORTUN rejoint ce qui est dit sur les temps de travail. Mais même si la reprise se fait qu'en sera-t-il de l'organisation en octobre.

Madame Marie-Noëlle REMOND : si l'on ne peut pas proposer de contrats intéressants, on ne trouvera plus d'animateurs.

Madame Roselyne FORTUN : la présentation financière était différente en bureau municipal ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : oui car la présentation en bureau comprenait la reprise des petites et grandes vacances.

Monsieur Jérémie PRINCE : il y a un problème d'encadrement.

Madame Roselyne FORTUN : en quoi le projet éducatif sera une plus-value pour la commune et la formation des agents ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : le projet éducatif est l'émanation du PEDT (projet éducatif de territoire). Le projet pédagogique est construit par l'équipe d'animation.

Monsieur Michaël DERANGEON : quel sera l'apport par rapport à Anim'action ? cela n'apparaît pas dans la présentation.

Madame Cécile GEORGETTE : mais qu'ont-ils à perdre ? Laissons la chance à l'équipe d'animation de faire leur projet. Il y a un intérêt dans la continuité entre les mercredis et les petites vacances.

Monsieur Michaël DERANGEON : rien ne prouve que les agents de la commune fassent mieux que ceux d'Anim'action, et il est difficile de prendre une décision sans certitude.

Madame Marie-Noëlle REMOND trouve vraiment dommage de partir du principe que nos agents n'ont pas la capacité d'assurer l'accueil.

Madame Laëtizia PELTIER ajoute que tous les parents ne sont pas d'accord à inscrire ses enfants minimum trois jours. Le PEDT de Saint Mars de Coutais prévoit que l'enfant soit citoyen de sa collectivité.

Monsieur Olivier ORDUREAU : comment s'articulerait les contrats, si un agent ne souhaite pas augmenter son temps de travail, il peut y avoir des contrats différents ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : il n'y a pas d'obligation à augmenter le temps de travail, et dans ce cas il y aurait des recrutements.

Madame Emmanuelle MARILLAUD informe avoir utilisé les deux structures et Anim'action est très professionnelle

Monsieur Michaël DERANGEON indique qu'il n'a pas dit que nos agents ne possédaient pas les compétences, mais une équipe dirigeante non stable n'est pas sûre pour l'avenir.

Madame Roselyne FORTUN : n'a pas dit non plus que les personnels n'étaient pas compétents mais ce ne sont pas les mêmes en périscolaire et en animation de petites vacances. Mais si on peut former alors oui.

Madame Marie-Noëlle REMOND : il est prévu de la formation.

Monsieur Didier RICHARD : nous avons tous eu un jour quelqu'un qui nous fait confiance.

Madame Laëtizia PELTIER : on parle de dans 8 mois, des actions sont mises en place et il n'y a pas de raison que cela évolue négativement.

Madame Christine CELTON : n'a jamais mis ses enfants au périscolaire ni à l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), mais si elle avait dû le faire elle aurait aimé rester à Saint Mars de Coutais. Elle trouve le projet intéressant et cela valorise la profession et pense que cela pourrait faciliter les recrutements.

Madame Laëtizia PELTIER : pourquoi en débat-on aujourd'hui, c'est parce qu'il faut prévenir l'association suffisamment en amont. Et l'association l'entends et le comprends.

Monsieur Michaël DERANGEON n'est pas en accord car l'association ne peut pas accepter cela, si nous disons cela nous faussons le débat.

Madame Laëtizia PELTIER : il faut penser à la commune et à l'intérêt général.

Madame Roselyne FORTUN fait lecture du courrier d'Anim'action dans lequel il est indiqué leur compréhension de la demande de la commune de reprendre en régie les petites vacances. Est-ce qu'il a été évoqué avec Anim'action le fait de ne pas obliger à inscrire sur 3 jours.

Madame Marie-Noëlle REMOND : non cela n'a pas été fait, mais cela fait partie de leur pédagogie donc nous ne serions pas cohérents.

Monsieur Michaël DERANGEON : le courrier d'Anim'action a été fait après une rencontre en bureau municipal ou a été évoqué la reprise de tous les services, il a été écrit pour préserver au mieux leur intérêt.

Monsieur le Maire intervient en fin de débat : a écouté le débat qui a été très riche, avec des avis divergents. On ne peut pas dire que les agents ne sont pas compétents, chacun d'entre nous augmentent en compétence tout au long de sa vie professionnelle. Aujourd'hui le contexte est difficile avec notamment la pandémie qui crée des pressions, des problématiques spécifiques. Si l'on construit quelque chose il faut des bases solides. J'entends et je respecte le travail de la commission enfance jeunesse. Il a été évoqué l'obligation d'inscription sur trois jours à Anim'action, il rappelle que la commune sera également dans l'obligation de mettre en place des règles d'inscription pour pouvoir organiser le service et savoir le nombre d'agent nécessaire à l'accueil des enfants inscrits. Les vacances scolaires constituent une rupture pour les enfants, un enfant qui n'est pas bien dans le système scolaire et qui se retrouve dans les mêmes locaux pendant les vacances, n'y trouve pas son compte. Ce qui doit nous animer en premier c'est le bien être des enfants, le contexte actuel nous permet-il réellement de partir solidement ? le mois de septembre va vite arriver. Les arguments des uns et des autres sont respectables.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et demande l'avis du conseil municipal sur les modalités de vote : main levée ou bulletin secret ?

Le conseil municipal se prononce pour le vote à bulletin secret.

Madame Cécile GEORGETTE : serait-il possible de renouveler la convention pour une année ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : non, en général les conventions sont triennales.

Madame Cécile GEORGETTE : nous avons prolongé la convention d'une année pour travailler le projet, donc si le résultat est négatif on repart à zéro.

Monsieur le Maire : si on reconventionne avec Anim'action il faudra négocier la convention plus précisément et les obliger à un bilan à six mois ou un an et si nous ne sommes pas satisfaits nous dénonçons la convention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission est force de proposition mais que le conseil municipal reste souverain. Quel que soit le choix du conseil municipal cela ne remet pas en cause le travail fait par la commission.

La question est soumise au vote : qui est pour la reprise par la commune de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les petites vacances scolaires ?

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Pour :	13
Abstention :	2
Contre :	4

Le conseil municipal, à la majorité, décide la reprise en régie directe de l'ALSH pendant les petites vacances scolaires.

PARTICIPATION CITOYENNE – INFORMATIONS – RELATIONS EXTERIEURES

6. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU COLLECTIF SPECTACLES EN RETZ

Madame Roselyne FORTUN rappelle ce qu'est le collectif Spectacles en Retz. C'est une association créée depuis 25 ans. Elle mène des projets culturels pour tous et toutes, en partenariat avec les habitant·e·s, associations, collectivités... du Pays de Retz.

Elle travaille selon plusieurs axes :

- initier et organiser des coopérations culturelles à l'échelle du Pays de Retz
- construire des événements ouverts à tou-te-s, articulés autour de programmations artistiques exigeantes
- développer les pratiques artistiques amateurs, coordonner des actions d'éducation artistique et culturelle
- valoriser l'offre culturelle du territoire auprès de tous les publics.

La collectivité adhère à ce collectif depuis plusieurs années, et est cette année engagée plus particulièrement avec le festival Errances qui se déroulera du 19 février au 26 mars avec étape à Saint Mars de Coutais le 12 mars 2022.

D'habitude l'adhésion est votée en même temps que les subventions, mais cette année la commune participe au Festival Errances qui se déroule en mars, il semble opportun d'adhérer avant le festival. L'adhésion s'élève à 200 €.

Monsieur le Maire ajoute que cette association résonne sur l'ensemble du Pays de Retz, elle est soutenue par l'association des maires du Pays de Retz et par le Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune au collectif Spectacle en Retz.

7. PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION

Madame Roselyne FORTUN et Monsieur Didier RICHARD ont rencontré la société Lumiplan, fournisseur de panneau d'information municipale.

Après négociation une offre a été faite :

- Panneau lumineux : 8 300 € HT - 9 660 € TTC
- Abonnement à l'application City All : contrat de 5 ans payable en une fois : 3 240 € HT – 3 888 € TTC
- Frais d'abonnement clé 4G : 180 € HT/an – 216 € TTC
- Contrat de maintenance (à partir de la 3^{ème} année) : 498 € HT/an – 598 € TTC

Madame Emmanuelle MARILLAUD demande pour quelles raisons la maintenance est si élevée ?

Madame Roselyne FORTUN redétaille les coûts et précise que la maintenance ne débute qu'à partir de la 3^{ème} année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de l'acquisition d'un panneau lumineux d'informations municipales.

INFORMATIONS

- Moulin de l'Effeterie
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de saisir l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de l'éventualité d'une acquisition.
Le conseil municipal y émet un avis favorable.
- Travaux d'aménagement du bourg - Plateau Rue Saint Médard
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé pour éventuellement allonger le plateau prévu rue Saint Médard.
Au regard du coût supplémentaire que cela engendrerait (11 658 € HT) il n'est pas donné suite à ce devis.

La secrétaire

Hélène GLEZ